

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/49

Séance du 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un du mois de septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 15 septembre 2023	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Présents :LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, LABONNE-NOLLET Laurie, DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEUIL Georges, BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, LAROCHE Daniel , MARTINOT Noémie, MUNCH Armelle, MATHUS Véronique, BENCADI Karim.

Procuration : M. CLEMENT Pascal à M. LAVENIR Christian, Mme DELANGLE Sylvie à M. LAROCHE Daniel et Mme MORIN-DESMURS Michèle à M. BERDAGUE Patrick

Absents excusés :

Le secrétariat a été assuré par : M. DELANGLE Sylvain

Objet : Décision modification de crédits n°2 – budget communal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget 2023 de la commune

Monsieur le Maire, après présentation par Monsieur Berdagué, propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2023 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

<u>opération</u>	<u>article</u>	<u>crédits à ajouter</u>
<u>1000 - matériel voirie</u>	21578	1 000,00 €
<u>3200- Informatique dématérialisation</u> (opération à créer)	2188 (téléphonie)	9 810,00 €
	2051 (COMEDec, numérisation Etat Civil)	9 960,00 €
	2183 (serveur mairie)	7 000,00 €
<u>1300 - matériel divers</u>	2188 (divers - crédits de "secours pour finir l'année)	2 000,00 €
<u>1600 - aire de loisirs</u>	2188 (balançoires aire de loisirs)	1 600,00 €
<u>1900 - logements 8 rue de la gare</u>	2181 (répartiteurs frais chauffage)	9 700,00 €
<u>2200 - salle des fêtes</u>	2181 (climatisation - crédits restants insuffisants)	2 000,00 €
<u>500 - Ecole Vieux Moulin</u>	2188 (article à ouvrir - achat équipements divers)	600,00 €
		43 670,00 €

PROVENANCE DES CREDITS	Opération 2000 – article 2312	-43 670 €
------------------------	-------------------------------	------------------

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur Berdagué, :

-APPROUVE la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal 2023 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus.

-AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°2.

Monsieur Berdagué indique en outre qu'il y a une insuffisance de crédits au niveau de la section de fonctionnement du budget « camping » et qu'il convient à ce titre de transférer 200€ du budget communal vers le budget « camping 2023 ».

Les élus valident par conséquent les écritures suivantes et chargent Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision :

budget communal	
article	mouvements
R/6419 <i>remboursements sur rémunérations du personnel</i>	+200€
D/657363 <i>Etablissements et services rattachés à caractère administratif</i>	+200€

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

.... 6/10/2023

Acte contresigné le ...

6/10/2023

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,